

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du Patrimoine est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'État.

1 Organisation :

La Fondation du Patrimoine est une organisation décentralisée. Son action s'appuie sur un réseau de délégués départementaux et régionaux, tous bénévoles.

2 Moyens d'action :

Pour son action, la Fondation du Patrimoine dispose d'instruments très incitatifs.

Le **label** facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il peut permettre à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux.

La **souscription** permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.

Les **subventions**.

Membres Fondateurs

- AXA
- Bellon S.A (Sodexo-Alliance)
- Crédit Agricole S.A.
- Vivendi
- Fimalac
- Danone
- Devanlay
- Fondation Électricité de France
- L'Oréal
- Michelin
- Shell France
- Parcs et Jardins de France
- Fédération Française du Bâtiment

Rejoignez-nous !



Fondation du Patrimoine
Délégation Régionale Midi-Pyrénées
11 Boulevard des Récollets
6ème étage Zone B
31078 TOULOUSE CEDEX 4

Tel : 05 62 19 00 71
www.fondation-patrimoine.org



Restauration du Cœur Sacré de l'église Saint Saturnin à AIGNAN (32)



Préservez aujourd'hui l'avenir

Bon de souscription

Oui je fais un don pour aider à la restauration du CŒUR SACRÉ DE L'ÉGLISE SAINT SATURNIN (chèque à l'ordre de « Fondation du Patrimoine – Tableau le Cœur Sacré »)

Mon don est de : euros et je bénéficie d'une économie d'impôt.

Pour les particuliers, votre don est déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable; ou de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 45 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 60 000 €).

Pour les entreprises, votre don est déductible de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60 % du don et dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires H.T.

Je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre :

o de l'impôt sur le revenu

o de l'impôt sur la fortune

NOM OU SOCIÉTÉ
ADRESSE CODE POSTAL VILLE

Coupon-réponse à renvoyer à :
Fondation du Patrimoine
11 Boulevard des Récollets
6ème étage Zone B
31078 TOULOUSE Cedex 4

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois, si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 99 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

Le maître d'ouvrage s'engage à afficher l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où le projet de restauration aboutirait plus tard.
La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 3% du montant des dons reçus en paiement de l'impôt sur la fortune et à 5% s'agissant des dons reçus en paiement de l'impôt sur la fortune.

© Photos Fondation du Patrimoine

RESTAURATION DU CŒUR SACRÉ A AIGNAN



La Fondation du Patrimoine s'associe à la restauration du Cœur Sacré

en mobilisant le mécénat de particuliers et d'entreprises par la présente souscription

Ce tableau anonyme du XIX^e siècle représente le Cœur sacré de Jésus.

De mémoire communale, cette huile sur toile (dimensions: 2.33m x 1.50m) a toujours figuré dans l'église Saint Saturnin d'Aignan et s'est malheureusement dégradé au fil des années en restant posé au sol.

La restauration consistera entre autre, en un démontage de la toile, un traitement des déchirures puis une remise en tension sur le châssis d'origine. L'encadrement sera déclassé et retouché.

Avec le concours de la Fondation du Patrimoine, notre commune lance une opération de mécénat populaire pour mener à bien ce projet de restauration et redonner à ce tableau sa splendeur d'origine.

Particuliers, entreprises, commerçants, artisans, retraités...vous qui êtes attachés au patrimoine de votre village, vous pouvez apporter votre contribution et devenir acteurs de cette sauvegarde tout en bénéficiant d'une réduction d'impôt.

Vos dons nous permettront de redécouvrir et transmettre ce bien commun. Nous remercions nos futurs donateurs pour leur générosité.

La Mairie d'Aignan.

Apportez votre soutien à la Fondation du Patrimoine pour la sauvegarde de cet édifice et profitez d'une réduction d'impôt